

L'Huissier de Justice

- *Officier Public et Ministériel*
- *Professionnel du droit*
- *Juriste de proximité*



Le saviez-vous ?

La profession en quelques chiffres :

2 050 études

3 300 Officiers Publics et Ministériels,
dont **700** femmes

42 ans : âge moyen de la profession

10 000 Clercs et employés

11 millions d'actes signifiés chaque année

5 millions de consultations juridiques annuelles

8 milliards d'euros recouverts par an

Contacts

www.huissier-justice.fr

Chambre Nationale des Huissiers de Justice

44, rue de Douai – 75009 Paris

Tél. : 01 49 70 12 90 – Fax : 01 40 16 99 35

E-mail : cnhj@huissier-justice.fr

Département Formation des Stagiaires

44, rue de Douai – 75009 Paris

Tél. : 01 49 70 12 85 – Fax : 01 40 16 99 35

E-mail : cnhj.dfs-ifoch@huissier-justice.fr

École Nationale de Procédure

Établissement Paritaire Privé

44, rue de Douai – 75009 Paris

Tél. : 01 49 70 12 86 – Fax : 01 40 16 91 38

E-mail : enp@huissier-justice.fr

www.enpepp.org

▶ **N°Vert 0 805 56 00 92**

Appel gratuit



Huissier de Justice...

*un métier
pour vous*

Une profession d'avenir et de responsabilité

L'Huissier de Justice exerce, à titre individuel ou dans le cadre d'une société, une profession libérale à statut réglementé.

L'Huissier de Justice est avant tout un juriste, un conseil au service des particuliers et des entreprises, dont la totale disponibilité en fait le juriste de proximité par excellence.

RÔLE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Garant des droits des justiciables, certaines activités de l'Huissier de Justice relèvent de son monopole :

- La signification des actes de procédure.
- L'exécution des décisions de justice.
- Le service intérieur des cours et tribunaux.

Rôle incontournable dans l'équilibre économique : certaines de ses activités ne sont pas monopolistiques.

- Recouvrement des créances.
- Prisée et vente aux enchères publiques.
- Constats.
- Consultation juridique.
- Rédaction d'actes sous seing privé.

RÉMUNÉRATION DE L'HUISSIER DE JUSTICE

Les activités résultant du monopole sont soumises à un tarif fixé par décret. En revanche, dans le cadre concurrentiel, la rémunération devient libre et contractuelle, sauf exception tarifaire.

Devenir Huissier de Justice

Un métier qui impose de nombreux devoirs, dont le principal est l'exemplarité, et de véritables responsabilités : acteur de la vie économique, garant du respect des droits et devoirs des concitoyens, il a l'honneur de remplir une mission de service public.

ACCÈS À LA PROFESSION

Accès externe

Juriste à part entière, le candidat aux fonctions d'Huissier de Justice doit :

- Être titulaire d'une maîtrise en droit.
- Accomplir un stage rémunéré de deux années dans une étude d'huissier.
- Subir avec succès l'examen professionnel. Organisé à Paris, deux fois par an, cet examen comporte des épreuves écrites et orales. Cet examen n'équivaut pas à un diplôme.

Accès interne

Un employé d'étude peut, sous certaines conditions, se présenter aux épreuves de l'examen professionnel.

NOMINATION AUX FONCTIONS D'HUISSIER DE JUSTICE

Après avoir acquis un office ou des parts de société titulaire d'un office, il est nommé à ses fonctions par arrêté du Garde des Sceaux.

Enfin, il ne pourra exercer qu'après sa prestation de serment devant le Tribunal de Grande Instance.

L'Huissier de Justice et les nouvelles technologies

Première profession à s'informatiser dès les années 1970, aujourd'hui plus de 95% des offices sont équipés de systèmes informatiques permettant de standardiser les tâches répétitives.

LE E-RECouvreMENT

Les Huissiers de Justice effectuent pour les entreprises, les commerçants et les artisans, des recouvrements amiables ou judiciaires de créance, de leurs « impayés » auprès des redevables.

Afin de faciliter les échanges d'informations avec le créancier, les Huissiers de Justice proposent des moyens d'échanges sur Internet. Produits efficaces et sécurisés, ce service est entièrement financé par la profession.

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Le développement des échanges électroniques implique une forte exigence de sécurité et l'établissement d'une aire de confiance.

L'HUISSIER DE JUSTICE EN EUROPE

Sur le plan européen nous assistons à l'établissement de relations de plus en plus rapprochées entre les systèmes judiciaires des différents pays, mettant en lumière une véritable coopération. Notre profession s'inscrit parfaitement dans ce grand mouvement européen.

L'activité d'Huissier de Justice en Europe se décline de plus en plus sur le mode du statut libéral. Désignés par le Ministère de la Justice, les professionnels exercent leur activité dans un cadre strictement réglementé.

un métier

HUISSIER DE JUSTICE

pour vous